



SOUSCRIPTION À MON ABO SCOLAIRE TER HDF

RENTRÉE 2026-2027

TER HAUTS-DE-FRANCE

ETAPE 1

L'élève dépose son dossier de demande de prise en charge sur le site de la Région : <https://www.hautsdefrance-mobilites.fr/>

ETAPE 2

Une fois la prise en charge en TER **acceptée par la Région**, l'élève doit entamer les démarches auprès de **SNCF TER Hauts-de-France**.

2 situations :

1 L'élève possède déjà sa carte Pass Pass nominative



L'élève se rend au guichet TER d'une gare en Hauts-de-France avec :

- son attestation de prise en charge par la Région
- sa carte Pass Pass nominative (avec photo)
- sa pièce d'identité



"Mon Abo Scolaire TER HDF" sera chargé directement sur sa carte Pass Pass

2 L'élève n'a pas encore sa carte Pass Pass nominative



Il a 2 possibilités :

OPTION 1

L'élève se rend dans un relais Pass Pass* pour créer sa carte (gratuitement) et charger "Mon Abo Scolaire TER HDF".

Pièces à présenter :

- ✓ son attestation de prise en charge par la Région
- ✓ sa pièce d'identité
- ✓ une photo d'identité

*Relais PASS PASS en gares :
Amiens, Calais Ville, Lens, Creil,
Lille Flandres, Saint-Quentin,
Valenciennes



OPTION 2

L'élève commande en ligne une carte Pass Pass (Tarif 5€)



- 1 Achat sur le [site TER HDF](https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/services-contacts/pass-pass-votre-carte-de-transport) (<https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/services-contacts/pass-pass-votre-carte-de-transport>)
- 2 Reçoit sa carte Pass Pass nominative à domicile (sous 15 jours max)
- 3 Se rend au guichet TER d'une gare en Hauts-de-France pour charger "Mon Abo Scolaire TER HDF" sur présentation de :
 - ✓ son attestation de prise en charge par la Région
 - ✓ sa pièce d'identité
 - ✓ sa carte Pass Pass nominative

Pour plus d'information, rendez-vous sur : <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/abonnements/tous-les-abonnements/abonnements-etudiants-scolaires/mon-abo-scolaire-ter-hauts-de-france>